

E 5718

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 octobre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 octobre 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de règlement de la Commission exécutant le règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en ce qui concerne les statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 octobre 2010 (13.10)
(OR. en)**

14866/10

LIMITE

**STATIS 80
EDUC 170**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Commission européenne

Date de réception: 4 octobre 2010

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

Objet: Projet de RÈGLEMENT (UE) N° .../2010 DE LA COMMISSION du [...] exécutant le règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en ce qui concerne les statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission D011137/01.

p.j.: D011137/01



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le xxx
C(20xx) XXX final

D011137/01

Projet de

RÈGLEMENT (UE) N° .../2010 DE LA COMMISSION

du [...]

exécutant le règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en ce qui concerne les statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Projet de

Règlement (UE) n° .../2010 de la Commission

du ...

exécutant le règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en ce qui concerne les statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie ¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 452/2008 établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques européennes dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans trois domaines spécifiques à mettre en œuvre au moyen d'actions statistiques.
- (2) Il est nécessaire d'adopter des mesures pour l'exécution d'actions statistiques individuelles en vue de la production de statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation relevant du domaine n° 1 du règlement (CE) n° 452/2008.
- (3) Pour produire et diffuser des statistiques européennes dans le domaine des systèmes d'éducation et de formation, les autorités statistiques nationales et européennes doivent tenir compte des principes établis dans le code de pratiques des statistiques européennes approuvé par la Commission dans sa recommandation du 25 mai 2005 concernant l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des autorités statistiques nationales et communautaire².
- (4) Les mesures d'exécution pour la production de statistiques sur les systèmes d'éducation et de formation doivent tenir compte de la charge potentielle qu'elles représentent pour les établissements d'enseignement et les individus et du dernier accord entre l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et la Commission (Eurostat) sur les concepts,

¹ JO L 145, du 4.6.2008, p. 227.

² COM(2005)217 final.

les définitions, le traitement des données, la fréquence et les délais de transmission des résultats. Cela inclut le format de transmission des données sur les systèmes d'éducation indiqué dans la dernière version des lignes directrices détaillées pour la collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat.

- (5) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Objet

Le présent règlement définit les règles d'exécution du règlement (CE) n° 452/2008 relatif à la collecte, à la transmission et au traitement de données statistiques dans le domaine n° 1 relatif aux systèmes d'éducation et de formation.

Article 2

Thèmes couverts et leurs caractéristiques

La sélection et la définition des thèmes couverts par le domaine n° 1 relatif aux systèmes d'éducation et de formation, ainsi que la liste détaillée de leurs caractéristiques et de leur ventilation, sont telles que définies à l'annexe I.

Article 3

Périodes de référence et transmission des résultats

1. Les données relatives aux inscriptions, aux nouveaux inscrits, au personnel, aux langues étrangères apprises et à la taille des classes concernent l'année scolaire/universitaire définie au niveau national (année t). Les données annuelles relatives aux inscriptions, aux nouveaux inscrits, au personnel, aux langues étrangères apprises et à la taille des classes sont transmises à la Commission (Eurostat) chaque année avant le 30 septembre de l'année t+2. La première transmission de données en septembre 2012 concerne l'année scolaire/universitaire 2010—2011 définie au niveau national.

2. Les données relatives aux diplômés/obtentions de diplômes concernent l'année scolaire/universitaire définie au niveau national (année t) ou l'année calendaire (année t+1). Les données annuelles relatives aux diplômés/obtentions de diplômes sont transmises à la Commission (Eurostat) chaque année avant le 30 novembre de l'année t+2. La première transmission de données en novembre 2012 concerne l'année scolaire/universitaire 2010-2011 définie au niveau national ou l'année calendaire 2011.

3. Les données relatives aux dépenses de l'éducation concernent l'exercice financier de l'État membre défini au niveau national (année t). Les données annuelles relatives aux dépenses de l'éducation sont transmises à la Commission (Eurostat) chaque année avant le 30 novembre de l'année t+2. La première transmission de données en novembre 2012 concerne l'exercice financier 2010.

Article 4

Exigences de qualité des données et cadre des rapports de qualité

1. Les exigences de qualité des données et le cadre des rapports de qualité sont définis à l'annexe II.
2. Les États membres transmettent chaque année à la Commission (Eurostat) un rapport de qualité conforme aux exigences définies à l'annexe II. Le premier rapport concerne l'année de collecte de données 2012. Le rapport de qualité concernant les périodes de référence définies à l'article 3 est transmis à la Commission avant le 31 janvier de l'année t+3. Le premier rapport de qualité concernant la collecte de données 2012 est exceptionnellement transmis avant le 31 mars de l'année t+3.
3. Les États membres acquièrent les données nécessaires à l'aide d'une combinaison de sources différentes, telles que des enquêtes par échantillonnage, des sources de données administratives et d'autres sources de données.
4. Les États membres fournissent à la Commission (Eurostat) des informations relatives aux méthodes et à la qualité des données provenant d'autres sources que les enquêtes par échantillonnage et les sources de données administratives mentionnées au paragraphe 3.

Article 5

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il s'applique à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le

Par la Commission
Le président
José Manuel BARROSO

ANNEXE I

Thèmes couverts, liste détaillée et ventilation des caractéristiques

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL-Bologna	Nombre d'étudiants inscrits par niveau d'éducation (niveau supérieur), par sexe et par domaine d'étude détaillé, conformément à la structure à deux cycles (licence-master) + doctorat de Bologne
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	Nombre d'étudiants suivant les structures de Bologne (ou dans des programmes qui mènent à un diplôme analogue dans les pays non européens), nombre d'étudiants de programmes dans lesquels les structures de Bologne n'ont pas été introduites (suivant la structure de la CITE 1997) (ou dans des programmes qui mènent à d'autres diplômes dans les pays non européens)
Structures de Bologne	Programmes de moins de 3 ans, mais considérés comme étant de niveau supérieur et faisant partie de la structure de Bologne (menant à un premier diplôme), programmes menant à un diplôme de licence, d'une durée de 3-4 ans et menant à un premier diplôme, diplôme de master d'une durée cumulative de 4-6 ans (menant à un deuxième diplôme), premiers diplômes de longue durée considérés comme faisant partie de la structure de Bologne (d'une durée de 5 ans ou plus), programmes de doctorat (menant à un troisième diplôme - diplôme de post-doctorat).
Niveaux CITE	CITE 5A de 3 à <5 ans (menant à un premier diplôme), CITE 5A de 5 ans ou plus (menant à un premier diplôme), CITE 5A (menant à un deuxième diplôme), CITE 5B (menant à un premier titre), CITE 5 B (menant à un deuxième titre), CITE 6 (diplômes de doctorat/post-doctorat)
Domaine d'étude détaillé	Manuel des domaines d'étude et de formation, version de décembre 1999

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL1	Nombre d'étudiants par niveau d'éducation, orientation du programme, destination du programme, intensité de la participation, sexe et âge
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5, - niveau 6, non classé par niveau
Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel/professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel/professionnel
Destination du programme	CITE niveau 3A/B, - niveau 3C, - niveau 4A/B, niveau 4C, - niveau 5A, - niveau 5B
Intensité de la participation	Total temps plein et temps partiel, temps plein
Sexe	Masculin, féminin
Âge	Moins de 3 ans, de 3 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu

Obligatoire (à l'exception de la colonne 5 concernant la participation aux programmes pour la petite enfance qui n'appartiennent pas à la catégorie 0 ou 1 de la CITE)

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL1_Adult	Nombre d'étudiants dans les programmes d'éducation pour adultes du tableau ENRL1 par niveau d'éducation, orientation du programme, intensité de la participation, sexe et âge
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4
Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel/professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel/professionnel
Intensité de la participation	Total temps plein et temps partiel, temps plein
Sexe	Masculin, féminin
Âge	Moins de 15 ans, de 15 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu

Obligatoire

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL1a	Nombre d'étudiants par niveau d'éducation, orientation du programme, destination du programme, type d'établissement, intensité de la participation et sexe
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6, non classé par niveau
Orientation du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 2 préprofessionnel, - niveau 2 professionnel, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel,
Destination du programme	CITE niveau 3A, - niveau 3B, - niveau 3C, - niveau 4A, - niveau 4B, niveau 4C, - niveau 5A premier diplôme, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants, - niveau 5B premier titre, - niveau 5B deuxième titre et suivants
Intensité de la participation	Total temps plein et temps partiel, temps plein, temps partiel, équivalents temps plein
- total temps plein et temps partiel	parmi lesquels: les étudiants des programmes qui combinent milieu scolaire et milieu professionnel (pour les niveaux 3 et 4 de la CITE)
- Sexe	Masculin, féminin
- temps plein	parmi lesquels: les étudiants des programmes qui combinent milieu scolaire et milieu professionnel (pour les niveaux 3 et 4 de la CITE)
- Sexe	Masculin, féminin
- temps partiel	parmi lesquels: les étudiants des programmes qui combinent milieu scolaire et milieu professionnel (pour les niveaux 3 et 4 de la CITE)
- équivalents temps plein	parmi lesquels: les étudiants des programmes qui combinent milieu scolaire et milieu professionnel (pour les niveaux 3 et 4 de la CITE)
Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés
- Intensité de la participation	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Obligatoire (à l'exception des lignes C5 à C12 (concernant les établissements privés subventionnés par le gouvernement et les établissements privés indépendants) et de la colonne 5 (concernant la participation à des programmes pour la petite enfance qui n'appartiennent pas à la catégorie 0 ou 1 de la CITE), qui restent facultatives)

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL1a_adult	Nombre d'étudiants dans les programmes d'éducation pour adultes du tableau ENRL1a par niveau d'éducation, orientation du programme, type d'établissement, intensité de la participation et sexe
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4
Orientation du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 2 préprofessionnel, - niveau 2 professionnel, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel

Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés, établissements privés subventionnés par le gouvernement, établissements privés indépendants
- Intensité de la participation	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL3	Nombre d'étudiants et de redoublants (CIT 123) dans les programmes généraux par niveau d'éducation, sexe et classe
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Type d'étudiant/statut de redoublant	Nombre d'étudiants, nombre de redoublants
- Niveau d'éducation	CITE niveau 1
- Destination du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 3 général
Sexe	Masculin, féminin
Classe	1 ^{re} année, 2 ^e année, 3 ^e année, 4 ^e année, 5 ^e année, 6 ^e année, 7 ^e année, 8 ^e année, 9 ^e année, 10 ^e année, classe inconnue

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL4	Nombre d'étudiants en 1^{ère} année par sexe et par âge
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	1 ^{ère} année primaire (CITE 1)
Sexe	Masculin, féminin
Groupe d'âge	moins de 4 ans, de 4 à 14 ans (années prises isolément), 15 ans et plus, âge inconnu

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL5	Nombre d'étudiants (CIT 56) par niveau d'éducation, destination du programme, domaine d'étude et sexe
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 56
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
Sexe	Masculin, féminin
Domaine d'étude	Éducation (CIT 14), Formation des enseignants (CIT 141), Science de l'éducation (CIT 142), Lettres et arts, Arts (CIT 21), Lettres (CIT 22), Sciences sociales, commerce et droit, Sciences sociales et du comportement (CIT 31), Journalisme et information (CIT 32), Commerce et administration (CIT 34), Droit (CIT 38), Sciences, Sciences de la vie (CIT 42), Sciences physiques (CIT 44), Mathématiques et statistiques (CIT 46), Sciences informatiques (CIT 48), Ingénierie, industries de transformation et production, Ingénierie et techniques apparentées (CIT 52), Industries de transformation et de traitement (CIT 54), Architecture et bâtiment (CIT 58), Agriculture, Agriculture, sylviculture et halieutique (CIT 62), Sciences vétérinaires (CIT 64), Santé et protection sociale, Santé (CIT 72), Services sociaux (CIT 76), Services, Services aux particuliers (CIT 81), Services de transport (CIT 84), Protection de l'environnement (CIT 85), Services de sécurité (CIT 86), inconnu ou non précisé

Obligatoire

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL6	Nombre d'étudiants mobiles et étrangers (CITE 5 et 6) par niveau d'éducation, destination du programme et domaine d'étude
Ventilation	Spécifications
Type d'étudiant	Étudiants mobiles et étrangers
Niveau d'éducation	CITE niveau 5 et 6
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
Domaine d'étude	Éducation (CIT 14), Formation des enseignants (CIT 141), Science de l'éducation (CIT 142), Lettres et arts, Arts (CIT 21), Lettres (CIT 22), Sciences sociales, commerce et droit, Sciences sociales et du comportement (CIT 31), Journalisme et information (CIT 32), Commerce et administration (CIT 34), Droit (CIT 38), Sciences, Sciences de la vie (CIT 42), Sciences physiques (CIT 44), Mathématiques et statistiques (CIT 46), Sciences informatiques (CIT 48), Ingénierie, industries de transformation et production, Ingénierie et techniques apparentées (CIT 52), Industries de transformation et de traitement (CIT 54), Architecture et bâtiment (CIT 58), Agriculture, Agriculture, sylviculture et halieutique (CIT 62), Sciences vétérinaires (CIT 64), Santé et protection sociale, Santé (CIT 72), Services sociaux (CIT 76), Services, Services aux particuliers (CIT 81), Services de transport (CIT 84), Protection de l'environnement (CIT 85), Services de sécurité (CIT 86), inconnu ou non précisé

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL7	Nombre d'étudiants mobiles et étrangers par niveau d'éducation, destination du programme, citoyenneté européenne/non européenne et sexe
Ventilation	Spécifications
Type d'étudiant	Étudiants mobiles par origine dans les pays de l'UE, dans les pays non européens et d'origine inconnue
- Niveau d'éducation	CITE niveau 5, - niveau 6, - non classé par niveau
- Destination du programme	CITE niveau 5A premier diplôme, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants, - niveau 5B premier titre, - niveau 5B deuxième titre et suivants.
- Sexe	Masculin, féminin

Type d'étudiant	Étudiants non-citoyens du pays déclarant
	- parmi lesquels les étudiants qui sont citoyens de pays de l'UE
	- parmi lesquels les étudiants qui sont citoyens de pays non européens
	- parmi lesquels les étudiants dont la citoyenneté est inconnue
- Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5, - niveau 6, non classé par niveau
- Destination du programme	CITE niveau 5A premier diplôme, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants, - niveau 5B premier titre, - niveau 5B deuxième titre et suivants.
- Sexe	Masculin, féminin

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL8	Nombre d'étudiants (CITE 5/6) par niveau d'éducation, destination du programme, pays de citoyenneté
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Type d'étudiant	Tous les étudiants
- Niveau d'éducation	CITE niveau 5, CITE niveau 6
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B
Pays de citoyenneté	Le codage statistique normalisé des pays et zones est celui qui est défini et mis en application par la division statistiques des Nations unies (norme internationale ISO 3166-1), m49alpha.

Obligatoire

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRL9	Nombre d'étudiants (CITE 5/6) par niveau d'éducation, destination du programme, pays d'origine (résidence habituelle et/ou éducation antérieure)
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Type d'étudiant	Étudiants par pays d'origine
- Niveau d'éducation	CITE niveau 6
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B
Pays ou territoire de	
Résidence habituelle/ou éducation antérieure	Le codage statistique normalisé des pays et zones est celui qui est défini et mis en application par la division statistiques des Nations unies (norme internationale ISO 3166-1), m49alpha.

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENTR1	Contingent annuel par niveau d'éducation et destination du programme
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4, supérieur
- Destination du programme	CITE 5A, CITE 5B, CITE 6
Type d'étudiant	Nouveaux inscrits, étudiants réinscrits, étudiants qui poursuivent leurs études
Nouveaux inscrits	Qui ont déjà étudié à un autre niveau supérieur, qui n'ont jamais étudié au niveau supérieur

Facultatif	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENTR2	Nombre de nouveaux inscrits par niveau d'éducation, sexe et âge
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4, supérieur
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
Sexe	Masculin, féminin
- Âge	Moins de 14 ans, de 14 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu

Obligatoire, à l'exception des colonnes 1 et 2 (concernant les niveaux 3 et 4 de la CITE) qui sont facultatives.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENTR3	Nombre de nouveaux inscrits par niveau d'éducation, sexe et domaine d'étude
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	Supérieur
- Destination du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
Sexe	Masculin, féminin
- Domaine d'étude	Éducation (CIT 14), Formation des enseignants (CIT 141), Science de l'éducation (CIT 142), Lettres et arts, Arts (CIT 21), Lettres (CIT 22), Sciences sociales, commerce et droit, Sciences sociales et du comportement (CIT 31), Journalisme et information (CIT 32), Commerce et administration (CIT 34), Droit (CIT 38), Sciences, Sciences de la vie (CIT 42), Sciences physiques (CIT 44), Mathématiques et statistiques (CIT 46), Sciences informatiques (CIT 48), Ingénierie, industries de transformation et production, Ingénierie et techniques apparentées (CIT 52), Industries de transformation et de traitement (CIT 54), Architecture et bâtiment (CIT 58), Agriculture, Agriculture, sylviculture et halieutique (CIT 62), Sciences vétérinaires (CIT 64), Santé et protection sociale, Santé (CIT 72), Services sociaux (CIT 76), Services, Services aux particuliers (CIT 81), Services de transport (CIT 84), Protection de l'environnement (CIT 85), Services de sécurité (CIT 86), inconnu ou non précisé

Obligatoire

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD-Bologna	Nombre de diplômés/d'obtentions de diplômes (niveau supérieur), par sexe et domaine d'étude détaillé, conformément à la structure à deux cycles (licence-master) + doctorat de Bologne
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	Nombre de diplômés/d'obtentions de diplômes suivant les structures de Bologne (ou dans des programmes qui mènent à un diplôme analogue dans les pays non européens), nombre de diplômés/d'obtentions de diplômes de programmes dans lesquels les structures de Bologne n'ont pas été introduites (suivant la structure de la CITE 1997) (ou dans des programmes qui mènent à d'autres diplômes dans les pays non européens)
Structures de Bologne	Diplômes de moins de 3 ans, mais considérés comme étant de niveau supérieur et faisant partie de la structure de Bologne (menant à un premier diplôme), diplôme de licence, d'une durée de 3-4 ans et menant à un premier diplôme, diplôme de master d'une durée cumulative de 4-6 ans (menant à un deuxième diplôme), premiers diplômes de longue durée considérés comme faisant partie de la structure de Bologne (d'une durée de 5 ans ou plus), doctorats
- Niveaux CITE	CITE 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, CITE 5A premier diplôme de 5 ans ou plus, CITE 5A (menant à un deuxième diplôme), CITE 5B (menant à un premier titre), CITE 5 B (menant à un deuxième titre), CITE 6 (diplômes de doctorat/post-doctorat)
Domaine d'étude détaillé	Manuel des domaines d'étude et de formation, version de décembre 1999

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD1	Nombre d'étudiants (CITE 3 et 4) par niveau d'éducation, destination du programme, orientation du programme, type d'établissement, sexe et étudiant mobile et étranger par sexe
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Type de diplômé	Diplômés qui sont des citoyens étrangers dans le pays déclarant, diplômés qui sont des étudiants mobiles dans le pays déclarant
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4
- Destination du programme	CITE niveau 3A, - niveau 3B, - niveau 3C d'une durée analogue aux programmes 3A ou 3B classiques, - niveau 3C de durée inférieure aux programmes 3A ou 3B classiques, CITE niveau 4A, - niveau 4B, - niveau 4C.
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, CITE niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel
Sexe	Masculin, féminin
Type de diplômé/mobile	Diplômés non originaires du pays déclarant
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4
- Destination du programme	CITE niveau 3A, - niveau 3B, - niveau 3C d'une durée analogue aux programmes 3A ou 3B classiques, - niveau 3C de durée inférieure aux programmes 3A ou 3B classiques
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel
Sexe	Masculin, féminin

Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés
- Sexe	Masculin, féminin
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4
- Destination du programme	CITE niveau 3A, - niveau 3B, - niveau 3C d'une durée analogue aux programmes 3A ou 3B classiques, - niveau 3C de durée inférieure aux programmes 3A ou 3B classiques
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD2	Nombre de diplômés (CITE 3 et 4) par niveau d'éducation, destination du programme, orientation du programme, âge et sexe
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	Secondaire (deuxième cycle) CITE 3, post-secondaire non supérieur CITE 4
- Type de diplômé	Tous les diplômés, les diplômés pour la première fois
- Destination du programme	CITE niveau 3A, - niveau 3B, - niveau 3C d'une durée analogue aux programmes 3A ou 3B classiques, - niveau 3C d'une durée inférieure aux programmes 3A ou 3B classiques, diplômés pour la première fois CITE 3A et 3B, diplômés pour la première fois CITE 3A, 3B et 3C d'une durée analogue aux programmes 3A ou 3B classiques, CITE niveau 4A, - niveau 4B, - niveau 4C
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel, - niveau 3 professionnel, CITE niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel, - niveau 4 professionnel
Sexe	Masculin, féminin
- Âge	Moins de 11 ans, de 11 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu

Obligatoire	

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD3	Nombre d'étudiants (CITE 5 et 6) par niveau d'éducation, destination du programme, durée cumulative, type d'établissement, sexe et étudiants mobiles et étrangers par sexe
Ventilation	Spécifications
Type de diplômé/origine	Diplômés qui sont des étudiants mobiles dans le pays déclarant
Niveau d'éducation	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
- Destination du programme	CITE niveau 5A premier diplôme par durée cumulative, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants par durée cumulative, - niveau 5B premier titre par durée cumulative, - niveau 5B deuxième titre et suivants par durée cumulative, - niveau 6 diplômes de doctorats, - niveau 6 diplômes de post-doctorat.
- Durée cumulative	CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans à 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de plus de 6 ans, CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5B premier titre de 2 à <3 ans, niveau 5B premier titre de 3 à <5, niveau 5B premier titre de plus de 5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 3 à <5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 5 ans ou plus
Sexe	Masculin, féminin

Type de diplômé/citoyenneté	Diplômés qui sont des citoyens étrangers dans le pays déclarant
Niveau d'éducation	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
- Destination du programme	CITE niveau 5A premier diplôme par durée cumulative, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants par durée cumulative, - niveau 5B premier titre par durée cumulative, - niveau 5B deuxième titre et suivants par durée cumulative, - niveau 6 diplômes de doctorats, - niveau 6 diplômes de post-doctorat
- Durée cumulative	CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de

5 ans à 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de plus de 6 ans, CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5B premier titre de 2 à <3 ans, niveau 5B premier titre de 3 à <5, niveau 5B premier titre de plus de 5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 3 à <5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 5 ans ou plus

Sexe Masculin, féminin

Type d'établissement Établissements publics, tous les établissements privés

Niveau d'éducation CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6

- Destination du programme CITE niveau 5A premier diplôme par durée cumulative, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants par durée cumulative, - niveau 5B premier titre par durée cumulative, - niveau 5B deuxième titre et suivants par durée cumulative, - niveau 6 diplômes de doctorats, - niveau 6 diplômes de post-doctorat

- Durée cumulative CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans à 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de plus de 6 ans, CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5B premier titre de 2 à <3 ans, niveau 5B premier titre de 3 à <5, niveau 5B premier titre de plus de 5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 3 à <5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 5 ans ou plus

Sexe Masculin, féminin

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD4	Nombre de diplômés (CITE 5 et 6) par niveau d'éducation, destination du programme, durée cumulative, âge et sexe
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	Tous les diplômés CITE 5 et 6: CITE 5A, CITE 5B, CITE 6. Diplômés pour la première fois (compte non dupliqué) CITE 5A, CITE 5B
- Destination du programme	CITE niveau 5A premier diplôme par durée cumulative, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants par durée cumulative, - niveau 5B premier titre par durée cumulative, - niveau 5B deuxième titre et suivants par durée cumulative, - niveau 6 diplômes de doctorats, - niveau 6 diplômes de post-doctorat, total diplômés pour la première fois (compte non dupliqué) CITE 5A par durée cumulative, total CITE 5B
- Durée cumulative	CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de moins de 5 ans à 6 ans, niveau 5A deuxième diplôme et suivants de plus de 6 ans, CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5B premier titre de 2 à <3 ans, niveau 5B premier titre de 3 à <5, niveau 5B premier titre de plus de 5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 3 à <5 ans, niveau 5B deuxième titre et suivants de 5 ans ou plus, diplômés pour la première fois (compte non dupliqué) CITE 5A de 3 à < 5ans, diplômés pour la première fois (compte non dupliqué) CITE 5A de 5 à 6 ans, diplômés pour la première fois (compte non dupliqué) CITE 5A de plus de 6 ans
Sexe	Masculin, féminin
- Âge	Moins de 15 ans, de 15 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu

Obligatoire.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
GRAD5	Nombre d'obtentions de diplômes par niveau d'éducation, orientation du programme, sexe et domaine d'étude
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 3, - niveau 4, - niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 6
- Orientation du programme	CITE niveau 3 titres professionnels/préprofessionnels, - niveau 4 titres professionnels/préprofessionnels, - niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, - niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, - niveau 5A deuxième diplôme et suivants, - niveau 5B premier titre, - niveau 5B deuxième titre et suivants, - niveau 6 diplômes de doctorat, - niveau 6 diplômes de post-doctorat
Sexe	Masculin, féminin
- Domaine d'étude	Éducation (CIT 14), Formation des enseignants (CIT 141), Science de l'éducation (CIT 142), Lettres et arts, Arts (CIT 21), Lettres (CIT 22), Sciences sociales, commerce et droit, Sciences sociales et du comportement (CIT 31), Journalisme et information (CIT 32), Commerce et administration (CIT 34), Droit (CIT 38), Sciences, Sciences de la vie (CIT 42), Sciences physiques (CIT 44), Mathématiques et statistiques (CIT 46), Sciences informatiques (CIT 48), Ingénierie, industries de transformation et production, Ingénierie et techniques apparentées (CIT 52), Industries de transformation et de traitement (CIT 54), Architecture et bâtiment (CIT 58), Agriculture, Agriculture, sylviculture et halieutique (CIT 62), Sciences vétérinaires (CIT 64), Santé et protection sociale, Santé (CIT 72), Services sociaux (CIT 76), Services, Services aux particuliers (CIT 81), Services de transport (CIT 84), Protection de l'environnement (CIT 85), Services de sécurité (CIT 86), inconnu ou non précisé

Obligatoire.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
Durée moyenne	Durée moyenne des études supérieures
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau supérieur, CITE niveau 6
- Orientation du programme	CITE niveau 5A, - niveau 5B, - niveau 5A/6
Durée par approximation	
Formule	(prédéfinie)
Durée par la méthode en chaîne	Probabilité conditionnelle d'un taux d'abandon nul au cours de la 1 ^{re} année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition de la 1 ^{re} à la 2 ^e année d'étude, probabilité d'une transition de la 2 ^e à la 3 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 3 ^e et la 4 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 4 ^e et la 5 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 5 ^e et la 6 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 6 ^e et la 7 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 7 ^e et la 8 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 8 ^e et la 9 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 9 ^e et la 10 ^e année d'étude, probabilité conditionnelle d'une transition entre la 10 ^e et la 11 ^e année d'étude

Facultatif. À collecter tous les trois ans.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
Taux d'achèvement	ENQUÊTE 2009 VISANT À ESTIMER LES TAUX D'ACHÈVEMENT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES PAR LES ÉTUDIANTS NATIONAUX ET ÉTRANGERS
Ventilation	Spécifications
Obtention du premier diplôme	
- Durée cumulative	CITE niveau 5A premier diplôme de 3 à <5 ans, - niveau 5A premier diplôme de 5 à 6 ans, niveau 5A premier diplôme de plus de 6 ans, niveau 5A deuxième titre et suivants (non dupliqué), niveau 5B premier titre de 2 à <3 ans, niveau 5B premier titre de 3 à <5 ans, niveau 5B premier titre de plus de 5 ans, niveau 5B 1 ^{er} et 2 ^e titre (non dupliqué)
Mouvement entre programmes	
A et B de type supérieur	mouvement de programmes 5 A vers des programmes 5B, mouvements de programmes 5B vers des programmes 5A
Nombre de diplômés	Nombre de nouveaux inscrits à un programme 5A qui <u>n'obtiennent pas</u> un premier diplôme 5A, mais <u>qui sont réorientés vers un programme 5B et qui obtiennent un premier diplôme 5B</u> , nombre de diplômés du supérieur de type A qui commenceront ensuite un programme B et obtiendront un premier diplôme 5B, nombre de nouveaux inscrits à un programme 5B qui n'obtiennent pas un premier diplôme 5B, mais qui sont réorientés vers un programme 5A et obtiennent un premier diplôme 5A, nombre de diplômés du supérieur de type B qui commenceront ensuite un programme 5A et obtiendront un premier diplôme 5A
Intensité de la participation	Total temps plein et temps partiel, temps plein, temps partiel
Taux d'achèvement	(prédéfini)

Facultatif. À collecter tous les trois ans.	

Nom du tableau et ventilation**Titre et spécifications**

CLASS1**Taille moyenne des classes par niveau d'éducation et par type d'établissement**

Ventilation

Spécifications

Niveau d'éducation

Enseignement primaire (CIT 1), écoles secondaires de premier cycle (CIT 2)

Type d'établissement

Établissements publics, établissements privés subventionnés par le gouvernement, établissements privés indépendants

Taille moyenne des classes

Nombre d'étudiants, nombre de classes

Facultatif

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
PERS_ENRL2	Nombre d'étudiants avec une couverture ajustée aux statistiques sur le personnel de l'éducation par niveau d'éducation, orientation du programme, destination du programme, type d'établissement et mode d'étude
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5/6, non classé par niveau
- orientation du programme	CITE niveau 1 général, - niveau 2, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel, - niveau 5B, - niveau 5A/6
- orientation du programme/lieu	CITE niveau 3 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire et professionnel, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire et professionnel
Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés
- Mode d'étude	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Obligatoire. Les lignes C4-C9 concernant les établissements privés subventionnés par le gouvernement et les établissements privés indépendants sont facultatives. Les colonnes 9-10 (CITE niveau 3 professionnel et préprofessionnel en milieu scolaire et en milieu scolaire et professionnel) et 14-15 (CITE niveau 4 professionnel et préprofessionnel en milieu scolaire et en milieu scolaire et professionnel) sont facultatives.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
PERS1	Enseignants (CITE 0-4) et personnel universitaire (CITE 5-6) par niveau d'éducation, orientation du programme, sexe, âge, type d'établissement et statut professionnel
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5 et 6, non classé par niveau
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, niveau 3 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire et professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel en milieu scolaire et professionnel, niveau 5B, - niveau 5A et 6
Sexe	Masculin, féminin
- Âge	Moins de 25 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans, 45-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans, 60-64 ans, 65 ans et plus, âge inconnu
Statut professionnel	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein
- Sexe	Masculin, féminin
Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés
- Statut professionnel	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Obligatoire. Les lignes A54-A61 concernant les établissements privés subventionnés par le gouvernement et les établissements privés indépendants sont facultatives. Les colonnes 9-10 (CITE niveau 3 professionnel et préprofessionnel en milieu scolaire et en milieu scolaire et professionnel), et 14-15 (CITE niveau 4 professionnel et préprofessionnel en milieu scolaire et en milieu scolaire et professionnel) (pour les lignes A1-A36) sont facultatives.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
PERS2	Personnel de gestion au niveau de l'école et assistants des enseignants aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - combinaison niveaux 1 et 2, - combinaison niveaux 2 et 3
Personnel de gestion au niveau de l'école	
- Sexe	Masculin, féminin
- Statut professionnel	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein
Assistants des enseignants	
- Sexe	Masculin, féminin
- Statut professionnel	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Facultatif.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
FIN_ENRL2	Nombre d'étudiants avec une couverture ajustée aux statistiques sur les finances de l'éducation par niveau d'éducation, orientation du programme, destination du programme, type d'établissement et mode d'étude
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5/6, non classé par niveau
- orientation du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 2 préprofessionnel et professionnel, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel, - niveau 5B, - niveau 5A/6
Type d'établissement	Établissements publics, tous les établissements privés
- Mode d'étude	Temps plein, temps partiel, équivalents temps plein

Obligatoire. Les lignes C4-C9 (concernant les établissements privés subventionnés par le gouvernement et les établissements privés indépendants) sont facultatives. Les colonnes 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14 sont facultatives. La colonne 10 peut être combinée à la colonne 9.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
FINANCE1	Dépenses de l'éducation par niveau d'éducation, source et type de transaction
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5/6
- orientation du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 2 préprofessionnel et professionnel, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel, - niveau 5B, - niveau 5A/6

Source (1)	dépenses du gouvernement central, dépenses des gouvernements régionaux, dépenses des gouvernements locaux
- type de transaction (1)	dépenses directes pour les établissements publics, dépenses directes pour les établissements privés, transferts aux gouvernements régionaux (nets), transferts aux gouvernements locaux (nets), bourses et autres subventions aux étudiants/ménages, prêts étudiants, transferts et paiements à d'autres entités privées

Source (2)	fonds provenant d'agences internationales et d'autres sources étrangères
- type de transaction (2)	paiements internationaux directs à des établissements publics, paiements internationaux directs à des établissements privés, transferts de sources internationales au gouvernement central, transferts de sources internationales aux gouvernements régionaux, transferts de sources internationales aux gouvernements locaux

Source (3)	dépenses des ménages
- type de transaction (3)	paiements à des établissements publics (nets), paiements à des établissements privés (nets), paiements de biens requis directement et indirectement par des établissements d'enseignement, paiements de biens non directement nécessaires à la participation, paiements pour tutorat privé

Source (4) dépenses d'autres entités privées

- type de transaction (4) bourses et autres subventions aux étudiants/ménages, prêts étudiants

Obligatoire. La ventilation détaillée des lignes F1, F4, F6, F7, F8, H2, H3, H5B, H15, H16, H17, E2, E3, E5A, E5B est facultative. Les colonnes 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14 sont facultatives. La colonne 10 peut être combinée à la colonne 9.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
FINANCE2	Dépenses de l'éducation par niveau d'éducation, nature et catégorie de ressource
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5/6
- orientation du programme	CITE niveau 2 général, - niveau 2 préprofessionnel et professionnel, - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel et professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel et professionnel, - niveau 5B, - niveau 5A/6
Dépenses dans les établissements publics	
- dépenses de fonctionnement pour la rémunération	
du personnel (1)	- enseignants, autres membres du personnel pédagogique, administratif et professionnel + personnel de soutien
- dépenses de fonctionnement pour la rémunération	
du personnel (2)	- salaires, dépenses liées aux régimes de retraite, autre compensation non salariale
- autres dépenses de fonctionnement	
- dépenses en capital	
- ajustements pour changements dans les soldes de fonds	
- dépenses pour services auxiliaires dans les établissements publics	
- dépenses pour activités de R&D dans les établissements publics	
Dépenses dans tous les établissements privés	
- dépenses de fonctionnement pour la rémunération du personnel	
- dépenses de fonctionnement autres que pour la rémunération du personnel	

- dépenses en capital totales
- ajustements pour changements dans les soldes de fonds
- dépenses pour services auxiliaires dans les établissements privés
- dépenses pour activités de R&D dans les établissements privés

Obligatoire. Les lignes X1, X5, X7, X8, X9 plus Y1-Y40 et Z1-Z40 (concernant les établissements privés subventionnés par le gouvernement et les établissements privés indépendants) sont facultatives. Les colonnes 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14 sont facultatives. La colonne 10 peut être combinée à la colonne 9.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
REGIO1	Nombre d'étudiants par niveau d'éducation, orientation du programme, sexe et région
Ventilation	Spécifications
Niveau d'éducation	CITE niveau 0, - niveau 1, - niveau 2, - niveau 3, - niveau 4, - niveau 5, - niveau 6
- Orientation du programme	CITE niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel/professionnel, - niveau 4 général, - niveau 4 préprofessionnel/professionnel, - niveau 5A, niveau 5B
Sexe	Masculin, féminin
- Région	Niveau NUTS 2 pour tous les pays à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni (niveau NUTS 1). Aucune information régionale n'est requise pour l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, l'Islande et le Liechtenstein (pas de niveau NUTS 2 dans ces pays)

Obligatoire.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
REGIO2	Nombre d'étudiants par âge, sexe et région
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Âge	Moins de 3 ans, de 3 à 29 ans (années prises isolément), 30-34 ans, 35-39 ans, 40 ans et plus, âge inconnu
Sexe	Masculin, féminin
- Région	Niveau NUTS 2 pour tous les pays à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni (niveau NUTS 1). Aucune information régionale n'est requise pour l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, l'Islande et le Liechtenstein (pas de niveau NUTS 2 dans ces pays)

Obligatoire.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRLLNG1	Nombre d'étudiants par niveau d'éducation, orientation du programme et langues étrangères modernes étudiées
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 1, - niveau 2, - niveau 3
- Orientation du programme	CITE - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel/professionnel
Langue étrangère moderne	Bulgare, tchèque, danois, anglais, néerlandais, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, espagnol, suédois, arabe, chinois, japonais, russe, autres langues modernes
Nombre d'étudiants inscrits correspondant	

Obligatoire. Les colonnes 4 et 5 (concernant les programmes généraux et préprofessionnels et professionnels du niveau 3 de la CITE) sont facultatives.

Nom du tableau et ventilation	Titre et spécifications
ENRLLNG2	Nombre d'étudiants par niveau d'éducation, orientation du programme, âge et langues étrangères modernes étudiées
<u>Ventilation</u>	<u>Spécifications</u>
Niveau d'éducation	CITE niveau 1, - niveau 2, - niveau 3
- Orientation du programme	CITE - niveau 3 général, - niveau 3 préprofessionnel/professionnel
Nombre de langues étrangères	aucune langue étrangère, une langue étrangère, 2 langues étrangères ou plus
Âge	Moins de 6 ans, de 6 à 19 ans (années prises isolément), 20 ans ou plus, non spécifié par âge
Nombre d'étudiants inscrits correspondant	

Obligatoire. Les lignes A2 à A18 sont facultatives, les colonnes 13 à 16 (concernant l'orientation CITE niveau 3 préprofessionnel et professionnel) sont facultatives.

Nom du tableau et ventilation**Titre et spécifications**

ISCMAP_PROGR**CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION NATIONAUX**VentilationSpécifications

Intitulés des colonnes Col. 1 Numéro du programme (prog.<ISCED level>.<number within level>)

Col. 2 Année de création du programme

Col. 3 Niveau CITE

Col. 4 Destination du programme

Col. 5 Orientation du programme

Col. 6 Durée cumulative théorique au niveau CITE 5

Col. 7 Position dans la structure nationale des diplômes/titres

Col. 8 Position dans la structure de l'enseignement supérieur (licence-master-doctorat)

Col. 9 Remarques sur les programmes qui couvrent plusieurs niveaux ou sous-catégories CITE

Col. 10 Nom national du programme

Col. 11 Nom descriptif du programme en anglais

Col. 12 Exigence minimale d'admission (niveau CITE ou autre)

Col. 13 Principaux diplômes, références et certifications délivrés

Col. 14 Code de référence dans ISCMAP-QUAL

Col. 15 Âge théorique de commencement

Col. 16Durée théorique du programme

Col. 17Années d'études cumulatives théoriques au terme du programme

Col. 18Le programme se déroule-t-il en partie en milieu professionnel? (oui/non)

Col. 19Programme spécialement destiné aux adultes (O/N)

Col. 20Programme spécialement conçu pour une participation à temps partiel (O/N)

Col. 21Présent dans la collection de données de l'UOE (O/N/P)

Col. 22Présent dans les tableaux FINANCE de l'UOE (O/N/P)

Col. 23Inscriptions

Col. 24Remarques

Facultatif

Nom du tableau et ventilation**Titre et spécifications**

ISCMAP_QUAL**CARTOGRAPHIE DES TITRES D'ÉTUDES NATIONAUX****Ventilation****Spécifications**

Intitulés des colonnes	Col. 1 Numéro du titre (qual.<number within level>)
	Col. 2 Année d'introduction du titre
	Col. 3 Niveau CITE du titre
	Col. 4 Destination (A/B/C)
	Col. 5 Nom national
	Col. 6 Nom en anglais
	Col. 7 Programmes destinés à mener au titre
	Col. 8 Examen final (O/N)
	Col. 9 Séries d'examens pendant le programme (O/N)
	Col. 10 Nombre d'heures de cours spécifiées, ET d'examens (O/N)
	Col. 11 Estimation du pourcentage de cours faisant l'objet d'un examen
	Col. 12 Nombre d'heures de cours spécifiées uniquement (O/N)
	Col. 13 Heures de cours
	Col. 14 Exigences particulières
	Col. 15 Peut-il être obtenu sans s'inscrire à un programme particulier? (O/N)

Col. 16 Sous quelles conditions?

Col. 17 Organisation(s) délivrant le titre

Col. 18 Nombres de programmes

Col. 19 Nombre de diplômés

Col. 20 Nombres de programmes

Col. 21 Nombre de diplômés

Col. 22 Remarques

Facultatif

Annexe II

Exigences de qualité des données et cadre des rapports de qualité

Exigences de qualité des données

Les exigences de qualité des données pour les données sur les systèmes d'éducation et de formation renvoient aux dimensions des rapports de qualité (ou aux critères des rapports de qualité) de pertinence, précision, actualité et ponctualité, accessibilité et clarté, comparabilité et cohérence.

Les données devront, en particulier, respecter les définitions et concepts qui figurent dans les lignes directrices détaillées pour la collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat sur les systèmes d'éducation.

Rapports de qualité sur les données

Chaque année, la Commission (Eurostat) fournira aux États membres, 3 mois avant la date limite de transmission indiquée à l'article 4, paragraphe 2, des projets de documents pour l'établissement des rapports de qualité annuels, partiellement précomplétés avec les indicateurs quantitatifs déjà disponibles et d'autres informations à la disposition de la Commission (Eurostat). Les États membres fourniront à la Commission (Eurostat) le rapport de qualité mentionné à l'article 4, paragraphe 2, complété.

Le rapport de qualité sera divisé en 7 chapitres, comme suit: inscriptions, nouveaux inscrits, personnel, diplômés/obtenions de diplômes, finances, langues étrangères apprises et données régionales sur les inscriptions.

Le rapport de qualité des données démontrera le respect des dimensions de pertinence, précision, actualité et ponctualité, accessibilité et clarté, comparabilité et cohérence.

Le rapport de qualité des données devra, en particulier, démontrer le respect des définitions et concepts qui figurent dans les lignes directrices détaillées pour la collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat sur les systèmes d'éducation.

Les écarts par rapport aux définitions et concepts qui figurent dans les lignes directrices détaillées pour la collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat sur les systèmes d'éducation devront être étayés et expliqués et, si possible, quantifiés.

Les États membres devront, en particulier, décrire les sources utilisées au niveau des tableaux décrits à l'annexe I et l'utilisation d'estimations et de révisions devra être clairement indiquée au niveau des tableaux et ventilations.